



Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
Nouvelle-Aquitaine

Unité départementale de la Vienne
6 allée des Anciennes Serres
86280 Saint Benoit

courriel : na-ud86.observatoire@direccte.gouv.fr
Tél : 05 49 56 10 10



<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr//>



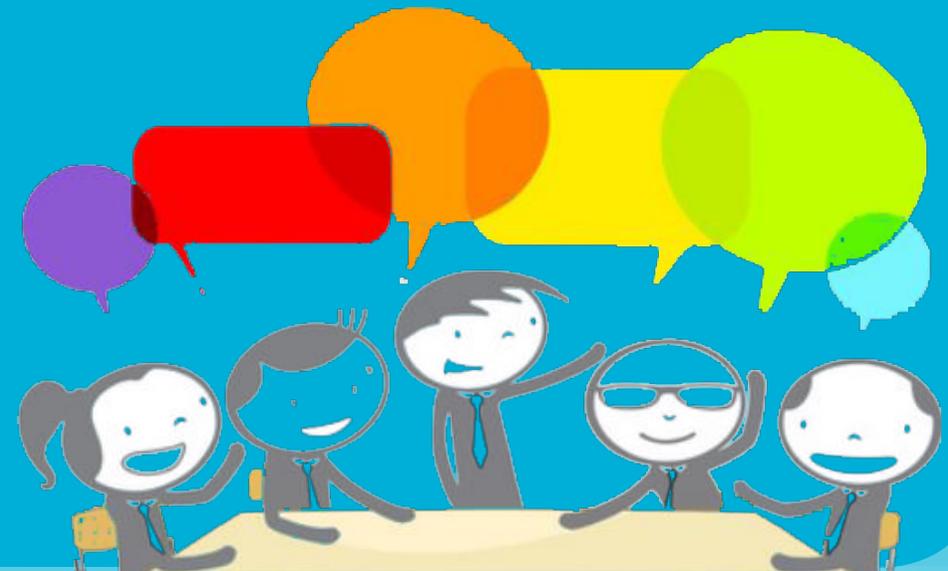
l'Etat dans la Vienne
www.vienne.gouv.fr
[twitter@prefet86](https://twitter.com/prefet86)
www.facebook.com/prefet86/



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

SALARIÉS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

L'**O**BSERVATOIRE d'ANALYSE et d'APPUI
au DIALOGUE SOCIAL et
à la NÉGOCIATION



A pour but de favoriser et encourager le développement
du dialogue social et la négociation collective dans les
entreprises de moins de 50 salariés



SES MISSIONS

- Il est saisi de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation,
- Il apporte son concours et son expertise juridique aux entreprises de la Vienne dans le domaine du droit social,
- Il accompagne ou initie des actions pour le développement ou la promotion du dialogue social dans la Vienne
- Il établit un bilan annuel du dialogue social

*Ordonnance n°2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective (articles L.2234-4 à L.2234-7 du Code du Travail modifiés par l'ordonnance n°2017-1718 du 20 décembre 2017

Depuis le 28 février 2018 un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est mis en place au niveau de votre département afin de favoriser et encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés.



UN OBSERVATOIRE DU DIALOGUE SOCIAL ? DANS QUEL BUT ?

Cette instance a vocation à favoriser et encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés implantées dans le département.



COMMENT EST-IL CONSTITUÉ ?

Cet observatoire réunit des membres, salariés et employeurs désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau interprofessionnel et du département, les organisations professionnelles d'employeurs ainsi que la directrice de l'Unité départementale de la Direccte



UN OBSERVATOIRE AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE POUR

Vous accompagner dans le cadre vos négociations
Vous informer et vous orienter
partager l'expérience des entreprises de votre secteur
vous aider à surmonter d'éventuelles difficultés
diffuser les bonnes pratiques

il apporte également son concours et son expertise juridique aux entreprises de la Vienne dans le domaine du droit social

